



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle

Rapport annuel 2021

> Synthèse locale Eau Potable

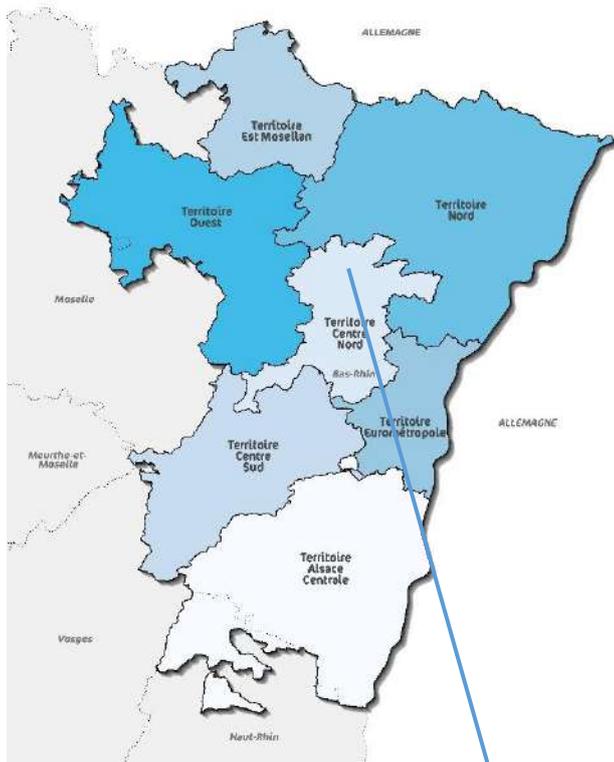
TERRITOIRE NORD

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BASSE-ZORN





VOTRE COMMISSION LOCALE



Nom : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BASSE-ZORN

Domaine : Eau Potable

Intégration du périmètre :

Membre du SDEA depuis **17/11/1986**

Nombre de communes : 6 (**Weitbruch desservi par le Périmètre de Hochfelden et Environs**)

Nombre de délégués : 6

Vos usagers

- 5 984 abonnés
- 14 755 habitants desservis

Vos volumes

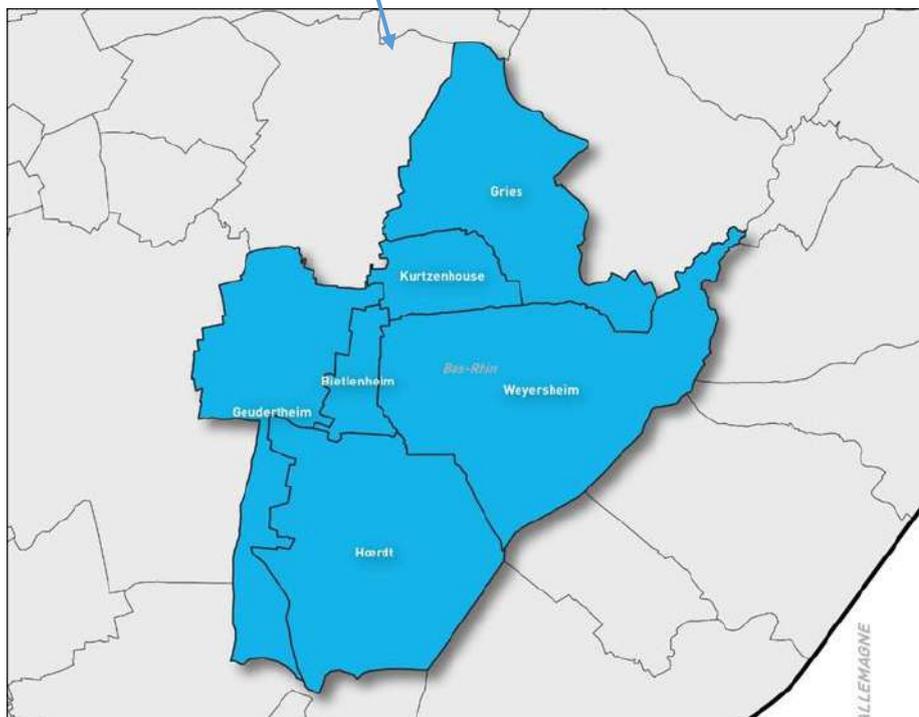
- 810 582 m³ consommés
- 55 m³ consommés/habitant
- 135 m³ consommés/abonné

Les Gros Consommateurs :

APM ALS DE PATES MENAGERES
BRETZEL BURGARD
CHARCUTERIE ALSACIENNE SCHMIDT
LES CHARCUTIERS D'ALSACE

Territoire : **TERRITOIRE NORD**

Centre et Antenne de rattachement : **Haguenau et Antennes de Roeschwoog-Seltz**





LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
Denis RIEDINGER

Le SDEA, un acteur exemplaire au service du cycle de l'eau

Le SDEA est, de très longue date, un acteur reconnu pour son implication, ses actions et ses résultats en matière de responsabilité économique, sociale, sociétale et environnementale.

A ce titre, depuis 2008, le SDEA a été évalué de manière constante par l'AFNOR au **niveau exemplarité**, pour l'ensemble de ses pratiques et de ses résultats économiques, environnementaux, sociaux et sociétaux. Le modèle du SDEA est passé au crible des **17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies** et des 169 cibles fixées au niveau international qui en découlent.

Notre évaluation, régulièrement en progression, est désormais proche du maximum atteignable, avec un score voisin de 800 points/1000, avec des objectifs réalisés parfois jusqu'à 90 %, comme c'est le cas en matière de :

- partenariats,
- villes et communautés durables,
- innovation et infrastructures,
- égalité hommes-femmes,
- et bien sûr, autour du cycle de l'eau

L'évaluation AFNOR de la contribution de la démarche RSE du SDEA aux ODD



Un complément au Rapport Annuel local : le nouveau Rapport d'activité et de Développement Durable

En complément des éléments rapportés dans ce rapport annuel 2021 du périmètre, le rapport d'activité et de développement durable 2016-2020 perspectives 2021-2026, retrace les contributions passées, présentes et à venir du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle en matière de cycle de l'eau, et au-delà, ses réalisations en matière de responsabilité économique, sociale, sociétale et environnementale.

Pour disposer d'une vision d'ensemble des actions du SDEA au service du bien commun et des générations futures, vous pouvez accéder au rapport sur le site internet du SDEA ou par le biais du QR Code ci-contre.





VOTRE PATRIMOINE

Les Infrastructures

- 4 puits
- **Aucune** source
- 1 réservoir (capacité totale de stockage : 1 200 m³)
- **Aucune** station de traitement
- 4 unités de désinfection
- **120,461** km de conduites



Capacité de production

- Capacité journalière maxi : **7 920** m³/jour
- Volume prélevé journalier moyen : **2 657** m³/jour
- Taux de mobilisation jour moyen : **34** %
- Volume prélevé journalier de pointe : **3 613** m³/jour
- Taux de mobilisation jour de pointe : **46** %

Capacité de stockage

- Volume utile des réservoirs : **1 000** m³
- Autonomie réservoir en moyenne : **0,4** jour
- Autonomie réservoir en pointe : **7** h



| Indicateurs de performance | 2021 |
|---|------|
| Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (*) | 100 |
| Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (*) | 100% |



LA QUALITÉ DE VOTRE EAU

CHIFFRES CLÉS

Dureté de l'eau (°F) : Env. 35

Nitrates (mg/l) : Env. 24

CONTROLE REGLEMENTAIRE (ARS)

| | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|-------|--------|-------|
| Taux de conformité microbiologique | 100 % | 100 % | 100 % |
| Nombre de prélèvements analyses microbiologiques total | 31 | 31 | 30 |
| Nombre de prélèvements analyses microbiologiques non conformes | 0 | 0 | 0 |
| Taux de conformité physico-chimique | 100 % | 75,7 % | 50 % |
| Nombre de prélèvements analyses physico-chimiques total | 35 | 37 | 58 |
| Nombre de prélèvements analyses physico-chimiques non conformes | 0 | 9 | 29 |

Eau de très bonne qualité microbiologique, très dure et moyennement nitratée. Concernant les pesticides, de nouveaux paramètres ont été intégrés au contrôle sanitaire depuis 2020 notamment les métabolites de ces molécules, dont les Métolachlor NOA, OXA et ESA. Des dépassements de la limite réglementaire du Métolachlor ESA, NOA et Chloridazone-desphenyl sont observés sur les Forages de Bietlenheim. Ces traces sont mesurées à des teneurs inférieures aux seuils sanitaires et ne présentent pas de risques pour la santé des consommateurs. L'eau peut donc être consommée sans restriction par l'ensemble de la population. Un contrôle renforcé a été mis en place par l'ARS sur le ou les points de production concernés. D'autres pesticides sont également présents à l'état de trace (Atrazine, Atrazine-desethyl, Metolachlor OXA, 2,6-Dichlorobenzamide et Antraquinone), à des concentrations inférieures aux limites de qualité.



Pour plus d'informations sur la qualité de l'eau, vous pouvez consulter la Synthèse annuelle de l'Agence Régionale de la Santé sur <http://www.sdea.fr/index.php/Usagers/L-eau-dans-la-commune.html>



VOS DONNÉES FINANCIÈRES

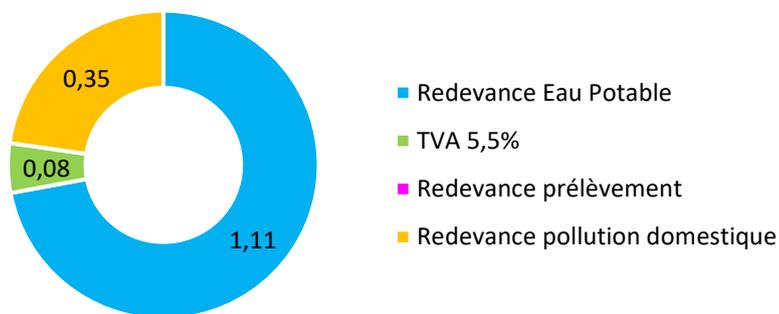
PRIX DE VOTRE EAU

Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs du prix de l'eau sur votre périmètre :

Prix de l'eau par m³ pour 120 m³ norme INSEE

- Part fixe : **18,29 €HT/an**
- Part variable : **0,96 €HT le m³**
- Redevance eau potable du périmètre : **1,112 €HT par m³ pour 120 m³**
- Prix du service eau potable, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : **1,54 €TTC par m³ pour 120 m³**

11 750 factures émises dans l'année

Prix de l'eau par m³ pour 120 m³

Evolution des tarifs de l'eau





Montant des investissements



| Indicateurs financiers | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|-----------|-----------|-----------|
| Durée d'extinction de la dette de la collectivité | 0,6 an | 0,3 an | 0,5 an |
| Capital restant dû | 210 000 € | 193 200 € | 176 400 € |
| Taux d'impayés sur factures d'eau de l'année précédente | 2,98 % | 2,89 % | ND |
| Montant des abandons de créances | 0 € | 0 € | 10 176 € |
| Taux de réclamations global | 0,25 ‰ | 0,55 ‰ | 0,24 ‰ |

Pour plus d'informations sur les redevances, vous pouvez consulter la note d'information annuelle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse annexée à la fin de ce cahier ou sur <http://www.eau-rhin-meuse.fr>



VOTRE RÉSEAU D'EAU POTABLE

PRODUCTION - VENTES



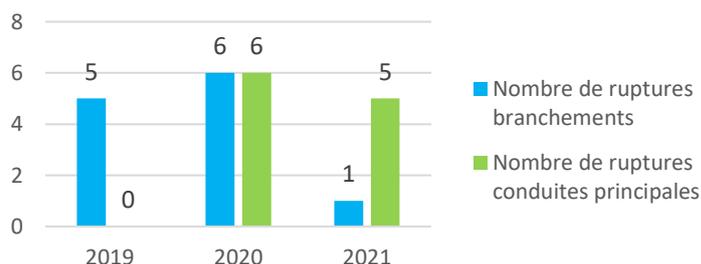
L'année 2021 est marquée par une faible hausse de la production (+2,9%) et une baisse plus importante des ventes (-5,3%), le volume des pertes augmente donc très nettement.

INTERRUPTIONS DE SERVICE ET RUPTURES

| Indicateurs de performance | 2021 |
|---|-------|
| Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini/service | 48 h |
| Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (*) | 0,84‰ |
| Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés | 100% |

| Année | Indice linéaire de réparation (nb/km) (*) |
|-------|---|
| 2021 | 0,04 |
| Année | Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j) (*) |
| 2021 | 3,66 |

NOMBRE DE RUPTURES REPAREES

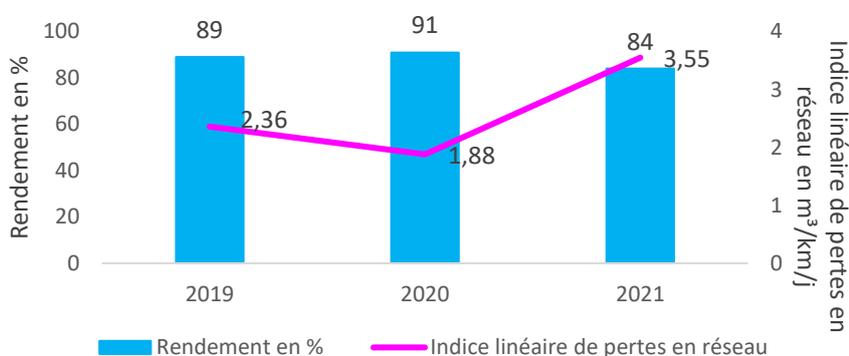


**APPAREIL DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE
(poteaux et hydrants)**

- 614 appareils
- 1 réparation sur les poteaux d'incendie
- 1 remplacement

PARC DE COMPTEURS

- 5 950 nombre total de compteurs
- 281 compteurs remplacés, soit 4,72% du parc
- 3 % de compteurs radio-relevés

RENDEMENT ET ILP(*) DES RESEAUX

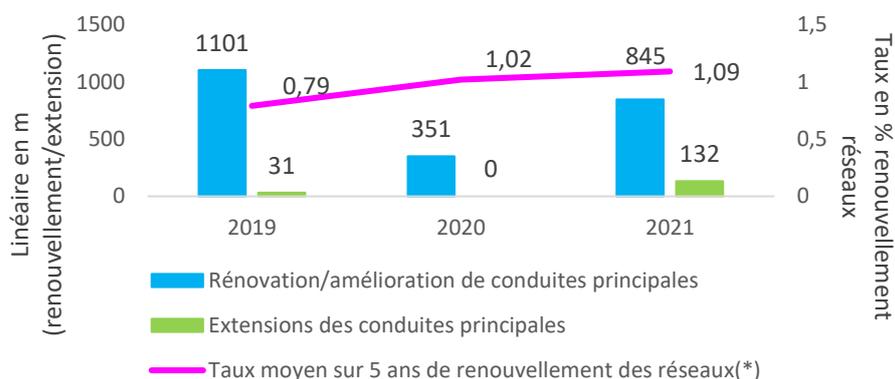
Le rendement marque une baisse pour atteindre une valeur de 84 %. Des recherches de fuites ont été engagées en début d'année 2022 en vue de réduire les pertes et d'obtenir à nouveau de meilleures performances du réseau.



LES INVESTISSEMENTS SUR VOS RÉSEAUX ET OUVRAGES

INTERVENTIONS PRINCIPALES SUR RESEAUX ET OUVRAGES

EVOLUTION DES TRAVAUX SUR RESEAUX



En 2021, le réseau principal de distribution d'eau potable a fait l'objet des renforcements/renouvellements suivants :

- WEYERSHEIM, Rue de la Dîme → pose d'une conduite en fonte ductile de Ø100/150 mm sur une longueur de 585 m, remplacement de 51 branchements particuliers,
- KURTZENHOUSE, Rue des Roses → pose d'une conduite en fonte ductile de Ø 100 mm sur une longueur de 260 m, remplacement de 21 branchements particuliers.

Par ailleurs, il a été procédé aux les extensions de réseau suivantes :

- WEYERSHEIM, Impasse du Stade → pose d'une conduite en fonte ductile Ø 80 mm sur une longueur de 47 m, 6 branchements particuliers neufs,
- HOERDT, Rue Hasloch → pose d'une conduite en fonte ductile Ø 100 mm sur une longueur de 85 m, 2 branchements particuliers neufs et remplacement de 3 branchements particuliers.



WEYERSHEIM – Rue de la Dîme



VOTRE ACTUALITÉ

ZOOM SUR TRAVAUX EFFECTUES ET A VENIR

Bietlenheim Puits n° 3 : une inspection caméra a été réalisée le 28 avril 2021. L'état de cet ouvrage, foré en 1974, est classé en moyen. Un décolmatage est préconisé.

AUTRES INFORMATIONS

Présence confirmée des pesticides et métabolites avec des teneurs pouvant dépasser la limite de qualité en vigueur de 0,1µg/L. Dépassement occasionnel de la limite de 0,5 µg/l du total Pesticides et métabolites pertinents.

Pas de possibilité à court terme de mettre en oeuvre une solution corrective permettant de garantir à tout moment une teneur inférieure à la limite de qualité.

En conséquence un dossier de demande de dérogation aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine, rédigé selon les exigences du Code de la santé publique, a été transmis à l'Agence Régionale de la Santé (ARS) au mois de février 2022. La durée de la dérogation demandée est de 3 ans.

Un programme de contrôle renforcé de la qualité de l'eau est en place depuis fin 2020. Par ailleurs un plan d'actions visant à remédier à cette situation a été élaboré dans le cadre de la demande de dérogation. Celui-ci comprend notamment une phase de reconquête du milieu dans le cadre de la mission « Eau » (actions d'animation, de sensibilisation et de formation auprès des agriculteurs, particuliers et des communes, programme d'action – prévention des pollutions agricoles pour les années à venir), des études hydrauliques pour déterminer la configuration optimale du système de production, en maximisant le recours aux interconnexions, un programme d'étude pour dimensionner des solutions de traitement et un plan d'information de la population concernée par la dérogation.

ILLUSTRATION DES INSTALLATIONS OU TRAVAUX



KURTZENHOUSE- Rue des Roses



HOERDT- Rue Hasloch

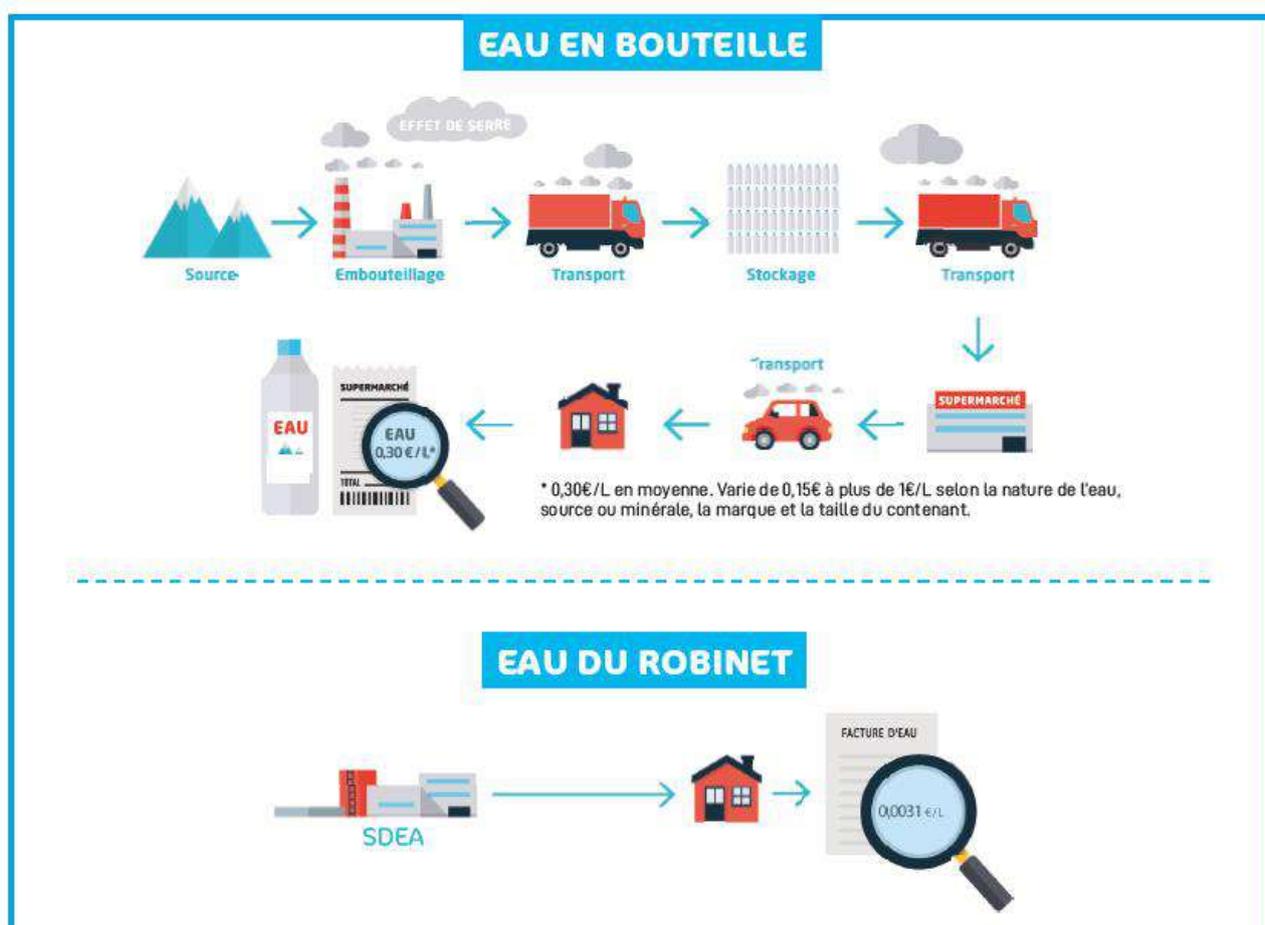


L'EAU DU ROBINET ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE !

Elle coûte jusqu'à 300 fois moins cher que l'eau en bouteille.

L'eau du robinet est l'un des rares produits dont le prix englobe non seulement la production, le contrôle de la qualité, le transport, la distribution, mais aussi le recyclage effectif via l'assainissement. Elle a jusqu'à 100 fois moins d'impact sur l'environnement que les eaux en bouteille !

Préférer l'eau du robinet, c'est faire un geste supplémentaire pour la planète en économisant des matières premières non renouvelables, en diminuant les impacts liés aux transports, en réduisant la production de déchets et en faisant plusieurs centaines d'euros d'économie par an.



REJOIGNEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX !

Chaque jour, suivez toute l'actualité du SDEA et découvrez de nombreuses informations pratiques ou insolites relatives à l'univers de l'Eau.





GLOSSAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- > **EP** : Eau Potable
- > **ARS** : Agence Régionale de Santé
- > **AERM** : Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- > **PI** : Périmètre Intégré
- > **PPI** : Périmètre Partiellement Intégré
- > **UDI** : Unité de distribution

INDICATEURS DE PERFORMANCE - source : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs>

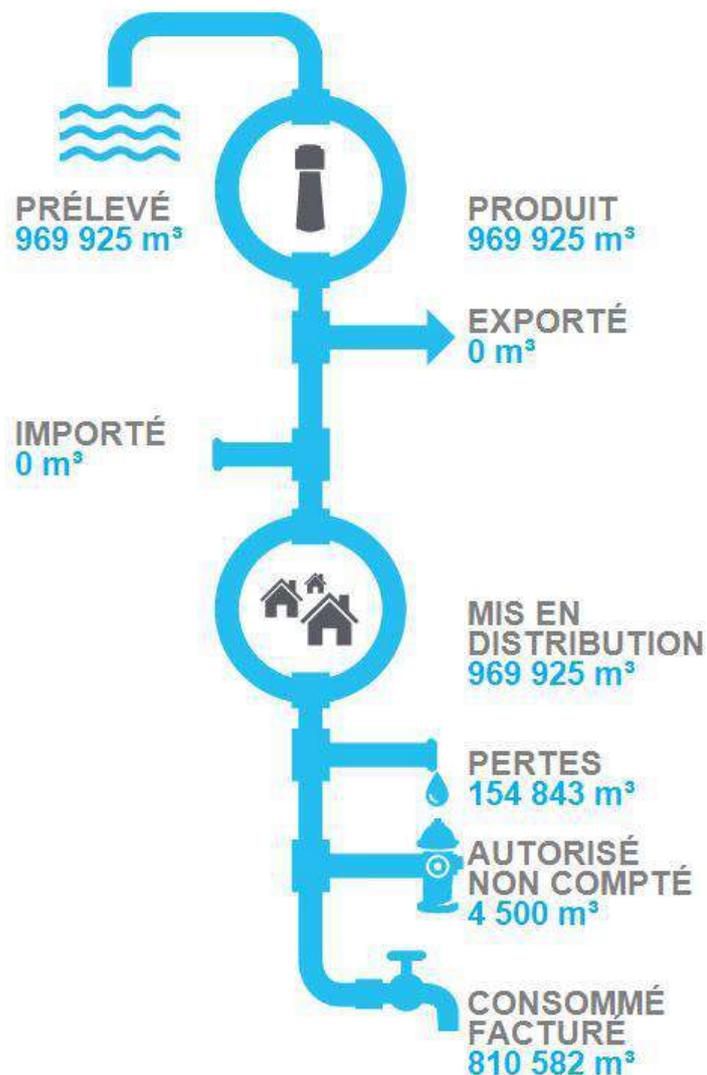
- > **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable** : Cet indicateur évalue sur une échelle de 0 à 100, à la fois le niveau de connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'eau potable - Formule de calcul: Voir la fiche descriptive complète dans <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p103.2a>
- > **Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau** : Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage - Formule de calcul: Moyenne pondérée de l'Indice d'avancement de la protection de chaque ressource par le volume produit par la ressource
- > **Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées** : Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévisibles pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 abonnés - Formule de calcul : Nombre d'interruptions de service non programmées / Nombre d'abonnés x 1000
- > **Indice linéaire de réparation** : L'indice linéaire de réparations évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les réparations effectuées sur les réseaux - Formule de calcul : Nombre de ruptures sur conduites principales / linéaire de l'inventaire des collectivités (uniquement canalisations).
- > **Indice linéaire de pertes** : Moyenne journalière des pertes rapportée à l'inventaire total des réseaux du périmètre.



ANNEXE

SYNTHÈSE DES ACHATS ET VENTES D'EAU

- > Synthèse de l'ensemble des volumes qui permet de calculer les indicateurs de rendement réseau, les indices linéaires de pertes et de volumes non comptés présentés dans la partie performance du réseau.



SYNTHÈSE ARS 2021 (voir ci-après)



Liste des indicateurs et résultats

| Indicateurs descriptifs des services | | |
|--------------------------------------|---|---------------------------|
| D101.0 | Estimation du nombre d'habitants desservis | 14 755 |
| D102.0 | Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (valeur au 01/01/2021) | 1,54 € TTC |
| D151.0 | Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service | 48 h |
| Indicateurs de performance | | |
| P101.1 | Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie | 100 % |
| | OU pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : | |
| | Nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année | 30 |
| | Nombre de prélèvements non conformes parmi ceux-ci | 0 |
| P102.1 | Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques | 50 % |
| | OU pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : | |
| | Nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année | 58 |
| | Nombre de prélèvements non conformes parmi ceux-ci | 29 |
| P103.2 | Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable | 100 |
| P104.3 | Rendement du réseau de distribution | 84 % |
| P105.3 | Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j) | 3,66 m ³ /km/j |
| P106.3 | Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /km/j) | 3,55 m ³ /km/j |
| P107.2 | Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable | 1,09 % |
| P108.3 | Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau | 100 % |
| P109.0 | Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité | 10 176 € |
| P151.1 | Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées | 0,84 ‰ |
| P152.1 | Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés | 100 % |
| P153.2 | Durée d'extinction de la dette de la collectivité | 0,5 an |
| P154.0 | Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente | ND |
| P155.1 | Taux de réclamations | 0,24 ‰ |



RUPTURES 2021

| Commune | Adresse | Type de rupture | Fin de travaux |
|--------------|-----------------------|---------------------|----------------|
| GEUDERTHEIM | Rue Albert Schweitzer | Conduite principale | 17/02/2021 |
| KURTZENHOUSE | Rue Principale | Conduite principale | 18/02/2021 |
| KURTZENHOUSE | Rue du Village | Conduite principale | 24/02/2021 |
| WEYERSHEIM | Rue du Château | Conduite principale | 18/01/2021 |
| WEYERSHEIM | Rue de la Dime | Branchement | 29/01/2021 |
| WEYERSHEIM | Rue de Kilstett | Conduite principale | 03/02/2021 |

ANNEXE:

WEITBRUCH

Données générales

- Population desservie selon INSEE : 2 832 habitants
- Nombre total d'abonnés : 1 115
- Nombre d'habitants par abonné : 2,53
- Volume annuel consommé au titre de l'exercice 2021 : 112 851 m³

Qualité de l'eau distribuée

Pour s'assurer de la qualité de l'eau fournie au consommateur, le Centre d'Analyses et de Recherche (CAR), sous le contrôle de l'Agence Régionale de Santé Alsace (ARS), procède périodiquement aux analyses réglementaires.

CONTROLE REGLEMENTAIRE (ARS)

| | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|------|------|------|
| Taux de conformité microbiologique | 100% | 100% | 100% |
| Nombre de prélèvements analyses microbiologiques total | 11 | 11 | 17 |
| Nombre de prélèvements analyses microbiologiques non conformes | 0 | 0 | 0 |
| Taux de conformité physico-chimique | 100% | 100% | 100% |
| Nombre de prélèvements analyses physico-chimiques total | 11 | 14 | 20 |
| Nombre de prélèvements analyses physico-chimiques non conformes | 0 | 0 | 0 |

Eau de très bonne qualité microbiologique, douce et très faiblement nitratée. Aucun des pesticides recherchés n'a été détecté.

CHIFFRES CLÉS

Dureté de l'eau (°F) : env. 19
Nitrates (mg/l) : Env. 5

Qualité de l'eau distribuée en 2021

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BASSE ZORN

ORIGINE DE L'EAU

La Communauté de Communes de la Basse Zorn (14 450 habitants)¹ est alimentée en eau par 4 forages. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 26/11/1996 et disposent de périmètres de protection. Le réseau d'eau potable est exploité par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA). L'eau fait l'objet d'un traitement de désinfection au chlore avant sa distribution. Les prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2020 (données INSEE) sans la commune de Weitbruch

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

58 prélèvements d'eau ont été réalisés par Eurofins, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution

- 30 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

- Dureté : 34,3 °f (degré français)
- pH : 7,3

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

Eau très dure (très calcaire) et à l'équilibre.

NITRATES

- Teneur moyenne : 25,0 mg/l
- Teneur maximale : 34,0 mg/l

Limite de qualité : 50 mg/l

La teneur en nitrates de l'eau distribuée respecte la limite réglementaire.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

- Teneur moyenne en chlorures : 25,3 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 11,4 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,11 mg/l

Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les molécules métolachlore ESA et métolachlore NOA, métabolites (produits de dégradation) du S-métolachlore (herbicide) et chloridazone desphenyl, métabolites du chloridazone (herbicide actuellement interdit), sont mesurées à des teneurs supérieures à la limite de qualité en vigueur (0,1 µg/L). Leurs concentrations moyennes dans l'eau distribuée sont respectivement de 0,36, 0,87 et 0,05 µg/L. Leurs concentrations maximales sont respectivement de 0,85, 0,28 et 0,13 µg/L. La limite de qualité réglementaire applicable à la somme des concentrations des substances quantifiées (0,5 µg/l) est également dépassée. Un suivi analytique renforcé est réalisé afin de consolider ces observations.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2021, l'eau produite et distribuée par la Communauté de Communes de la Basse Zorn est conforme aux limites de qualité bactériologiques en vigueur. Sur le plan physicochimique, elle n'est pas conforme aux exigences de qualité réglementaires pour les paramètres métolachlore ESA, métolachlore NOA et chloridazone desphenyl. La présence de ces molécules dans l'eau à des teneurs inférieures à leur valeur sanitaire maximale ou leur valeur sanitaire transitoire, bien que constituant une non-conformité réglementaire, ne présente pas de risque sanitaire pour le consommateur. Pour les autres paramètres chimiques mesurés, la qualité de l'eau distribuée est conforme aux limites de qualité en vigueur. L'eau peut être consommée sans restriction (voir fiche d'information complémentaire sur les métabolites de pesticides jointe en annexe).



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin
Cité administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg

ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr
+ 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com



LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

Informations complémentaires au sujet des pesticides et métabolites des pesticides – Dépassement d'une limite de qualité réglementaire dans l'eau destinée à la consommation humaine

La qualité de l'eau distribuée dans votre commune est concernée par des dépassements d'une limite de qualité réglementaire pour les pesticides ou métabolites de pesticides (non-conformités). Si vous souhaitez en savoir davantage, vous trouverez ci-après des éléments de réponse.

Quels sont les pesticides et métabolites analysés par l'ARS ?

Les paramètres analysés dans le cadre du contrôle sanitaire mis en œuvre par l'ARS comprennent les pesticides et leurs sous-produits, appelés métabolites.

Mise à jour partiellement en mai 2020, la liste des pesticides contrôlés en Grand Est dans l'eau potable a été portée en janvier 2021 à 202 molécules (160 substances actives de pesticides et 42 métabolites). L'augmentation du nombre de métabolites surveillés est liée aux nouvelles connaissances scientifiques, à un meilleur ciblage des molécules utilisées sur le territoire et aux nouvelles possibilités offertes par les technologies d'analyses.

Ces évolutions améliorent la connaissance de la qualité de l'eau et sont à l'origine des nouvelles détections mises en évidence en 2020 ou 2021.

L'eau peut-elle être consommée sans risque ?

La limite réglementaire de qualité est fixée à 0,1 µg/l pour la très grande majorité des pesticides et métabolites de pesticides. Cette valeur n'étant pas basée sur une analyse toxicologique ni sur des études épidémiologiques, celle-ci ne permet pas d'évaluer le risque pour la santé en cas de dépassement. Sa finalité est de réduire la présence de pesticides ou de métabolites au plus bas niveau de concentration possible dans l'eau potable et de garantir la plus faible exposition des consommateurs à ces substances.

En cas de dépassement de cette limite, l'ARS s'appuie sur des valeurs sanitaires maximales proposées par l'ANSES ou des valeurs sanitaires transitoires pour estimer le risque pour la santé des consommateurs. Si les concentrations mesurées dans l'eau respectent les valeurs sanitaires, l'eau peut être consommée sans restriction. **Dans ces conditions, aucune mesure de limitation d'usage de l'eau ne s'applique et vous pouvez donc continuer à consommer l'eau du robinet.**

La qualité de l'eau va-t-elle s'améliorer ?

Des actions sont nécessaires pour réduire les concentrations des métabolites présents dans l'eau et atteindre l'objectif réglementaire de qualité. Pour cela, les collectivités responsables de la production et de la distribution de l'eau, avec l'appui des pouvoirs publics et des partenaires intervenant dans ces domaines d'activités, travaillent localement à la définition et à la mise en œuvre de mesures correctives pour rétablir la qualité de l'eau aux robinets des consommateurs, ainsi que de mesures de reconquête de la ressource en eau à plus long terme.

Pour aller plus loin :

Site internet de l'ARS GRAND EST :

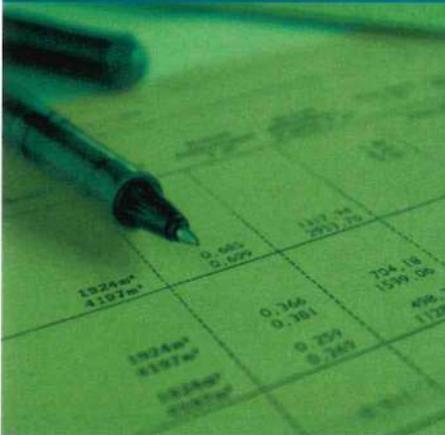
Rubrique Grand Public => protéger votre santé => qualité de l'eau => eau du robinet
<https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>

Cette note est susceptible d'être mise à jour selon les informations communiquées par le ministère des Solidarités et de la Santé.



Édition mars 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

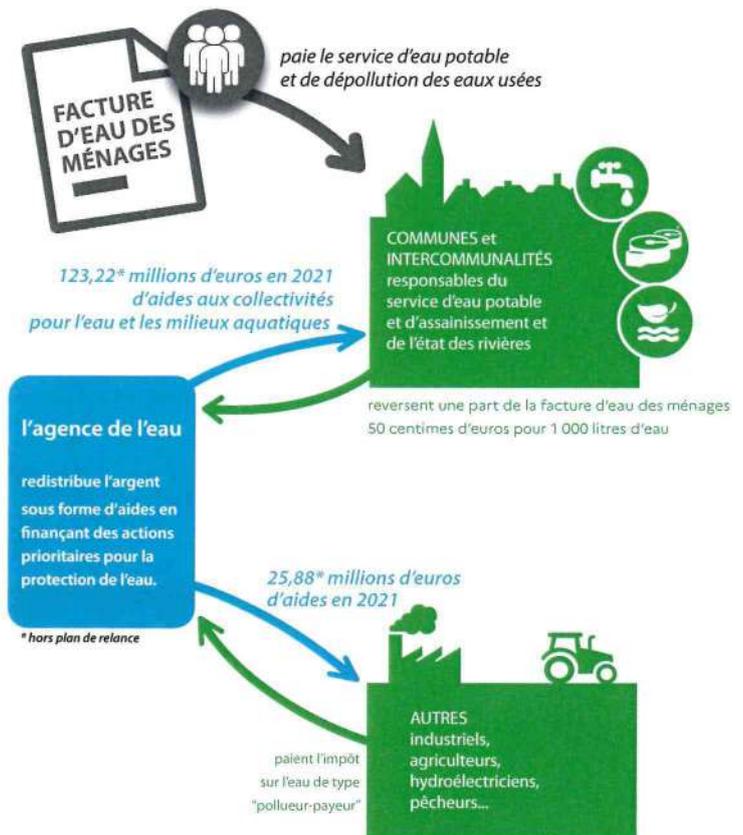
LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de 3,96 euros TTC par m³ (Sispea - données agrégées disponibles - 2019).



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS - des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 168 millions d'euros dont plus de 136 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



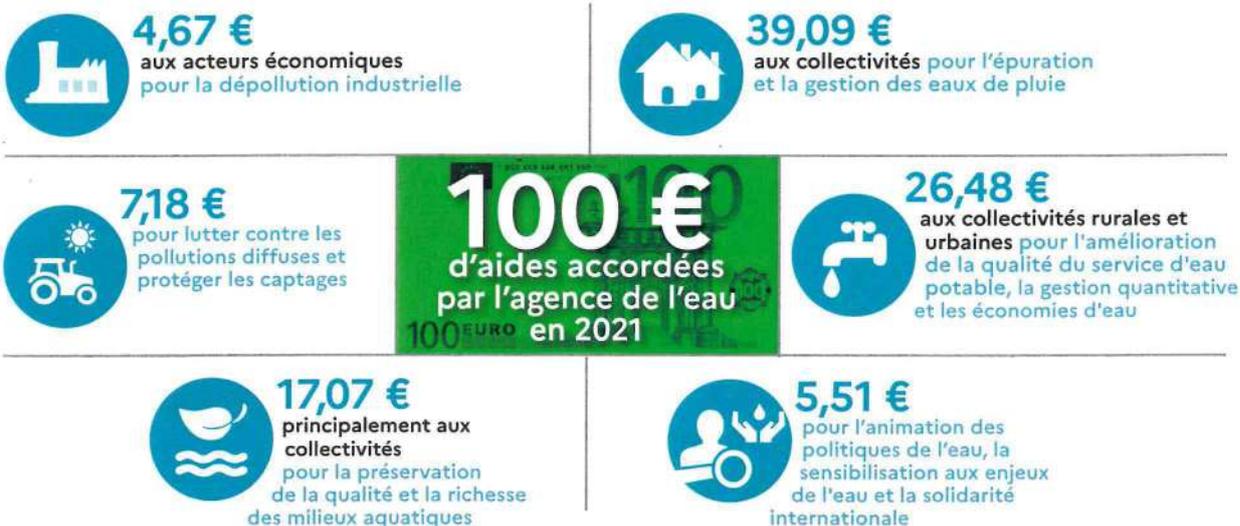
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Rhin-Meuse. (Les chiffres indiqués ne prennent pas en compte les aides du Plan national France Relance)



En complément à ces aides, l'agence de l'eau a consacré 18,7 millions d'euros supplémentaires pour les investissements dans le domaine de l'eau dans le cadre du Plan national France Relance.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 67% du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est consacré à l'adaptation au changement climatique en 2021 :

- services fondés sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion des eaux en ville ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

au travers des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Rhin-Meuse a adopté le 18 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de notre cadre de vie.



>>> eau-rhin-meuse.fr/sdage_2022_2027

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



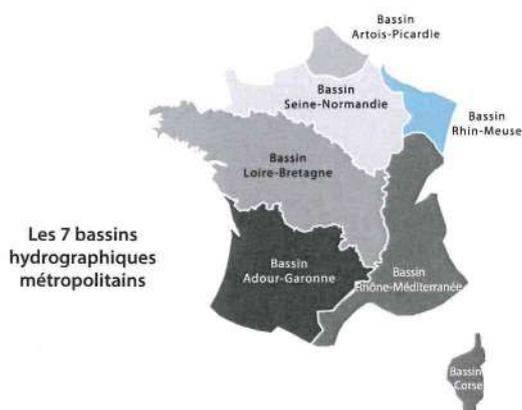
Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Suivez l'actualité     
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr

Découvrez les podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>

EN IMMERSION



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

LES AGENCES DE L'EAU

Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

enimmersion-eau.fr